



**Remontées Mecaniques Suisses  
36<sup>e</sup> Assemblée générale  
14 Septembre 2006  
Val d'Anniviers**

**Nouvelle loi sur les  
installations de transport à  
câbles : un jalon pour la  
branche des remontées  
mécaniques !**

**PETER VOLLMER  
DIRECTEUR SBS, BERN**

Chères et chers membres de Remontées Mécaniques Suisses,  
Chères et chers invité(e)s,  
Mesdames, Messieurs,

La période de référendum contre la nouvelle loi sur les installations de transport à câbles n'échoit certes que dans un mois. Qui plus est, j'ai toujours dit qu'un bilan définitif ne serait tiré que lorsque le projet serait sous toit. S'ajoute à cela le fait que l'ordonnance correspondante du Conseil fédéral n'a pas encore été publiée.

On constate cependant qu'il n'y a à la ronde aucun comité référendaire dont les efforts pourraient aboutir à une votation populaire. De plus, le texte de l'ordonnance a déjà été plus ou moins épuré au niveau de l'OFT.

L'administration a dû, d'une manière ou d'une autre, accepter les décisions du Législateur, ce qui ne lui a pas été facile dans ce dossier.

Je me permets donc de tirer maintenant déjà un bilan provisoire (nous n'aurions jamais espéré l'année passée que celui-ci serait aussi positif) :

« L'exercice » pour ajouter à la Constitution fédérale un article sur les installations de transport à câbles - afin que la Confédération bénéficie d'une compétence intégrale de législation et puisse ainsi publier la loi sur les installations de transport à câbles sous cette forme - a été payant.

Anecdote: en tant que membres de l'ex-commission pour la Constitution, j'avais inconsciemment pensé – si ce n'est désiré – être plus tard actif dans la branche des remontées mécaniques.

C'est par hasard que j'ai, à l'époque, lors d'une journée de ski sur le Schilthorn, mentionné dans une conversation privée avec l'ancien président RMS Peter Feuz le projet de nouvelle constitution fédérale.

Il a immédiatement prêté l'oreille et m'a rendu attentif à la lacune constitutionnelle concernant les remontées mécaniques. Comme les délibérations au sein de la Commission étaient déjà terminées, il a été nécessaire de déposer au dernier moment une proposition au plénum du Conseil national.

C'est contre la volonté de l'ancien ministre de la justice que la Commission avait accepté – à une très faible majorité et plus ou moins par hasard – cette proposition (je ne saurais affirmer si la Commission a voté pour la proposition ou contre le ministre de la justice). La proposition avait cependant été refusée catégoriquement par le Conseil des Etats au premier tour de la procédure d'élimination des divergences: il craignait une attaque contre la souveraineté des cantons.

Lors des tours suivants de la procédure, il a cependant été possible de gagner dans les deux chambres une majorité pour assurer un ancrage des remontées mécaniques dans la Constitution.

C'est comme ça que tout a commencé: un grand merci donc à Peter Feuz !

Nous nous sommes ensuite « embarqués » sur le difficile chemin de la législation, marqué par des retards récurrents.

La situation difficile au niveau du personnel de la section remontées mécaniques (en particulier après le décès de l'ancien chef de section Hansruedi Gassmann) et dans la division compétente de l'OFT n'a pas forcément arrangé les choses.

C'est lors de ma première AG il y a six ans que le thème « loi sur les installations de transport à câbles » a été mentionné.

A l'époque, Remontées Mécaniques Suisses avait défini quatre axes stratégiques déterminant pour le projet de législation :

1. une simplification radicale des procédures par la réduction des étapes d'autorisation actuelles.
2. une orientation maximale vers les normes européennes afin d'éliminer les coûteuses spécificités helvétiques.
3. un regroupement de toutes les prescriptions éparpillées, dans l'intérêt d'une sécurité juridique et d'une protection contre l'arbitraire.
4. une législation fédérale qui règle l'ensemble du domaine des remontées mécaniques. L'exécution pour les petites installations et les équipements de sport d'hiver doit cependant pouvoir rester sous la responsabilité des cantons.

Tous ces objectifs ont été satisfaits.

J'aimerais rappeler aujourd'hui un élément (qui n'aurait en fait pas besoin d'être relevé dans nos rangs):

Nous n'avons jamais défendu nos exigences – comme ont toujours tenté de le prétendre certains de nos contradicteurs – en essayant de baisser le niveau de sécurité pour augmenter les gains.

La statistique des accidents le montre : la sécurité de nos clientes et clients est reconnue comme un élément capital par la branche.

Par rapport aux autres moyens de transport (voitures, bus, chemins de fer et avions) les remontées présentent clairement les meilleurs résultats statistiques !

Derrière ce succès, il ne faut pas voir uniquement les obligations édictées par les autorités de surveillance, mais également la responsabilité des exploitants et des fabricants. Nous sommes conscients des résultats d'une sur-attention médiatique...

Nous avons dû expliquer de manière répétée qu'une meilleure sécurité n'est pas le résultat de preuves et d'expertise coûteuses : en effet, celles-ci servent plus souvent à couvrir les autorités de surveillance qu'à améliorer la sécurité.

Il est clair que des exigences disproportionnées, des preuves coûteuses et des délais importants sont directement liés à la rentabilité. Cependant l'utilité de nos installations ne se limite en aucune manière aux dividendes des actionnaires. D'ailleurs, seul un petit nombre d'entreprises peut se targuer de payer des dividendes et de bénéficier ainsi de paiement d'investissements.

Nos installations remplissent en particulier des prestations éminemment importantes dans le pays de tourisme et de loisirs qu'est la Suisse. Elles constituent pour ainsi dire le talon d'Achille de la chaîne de prestations, en particulier dans le domaine des sports de neige, et ceci indépendamment de l'importance politique au niveau régional.

Les débats sur la nouvelle loi et l'ordonnance tourne également autour de la question des capacités de notre branche à assumer à l'avenir également des tâches d'ordre économiques et politiques au niveau régional.

Quels sont les points à mettre en évidence ?

J'ai déjà mentionné l'harmonisation avec les normes européennes.

Au niveau de la réduction des procédures, la procédure de concession, d'approbation des plans et l'autorisation de construire ont fait l'objet d'une synthèse. Une fois que l'installation est construite, il ne reste plus que l'autorisation d'exploitation.

La procédure dans son ensemble est unifiée, les ordonnances cantonales et communales spéciales ne sont pas appliquées séparément mais doivent être invoquées lors de la procédure de consultation qui fait partie de la procédure d'autorisation unifiée.

Les autorisations d'exploitation sont coordonnées avec la durée de la concession et prolongées en conséquence. Au niveau des faits, il s'agit d'une réglementation qui s'oriente vers l'objectif d'autorisations d'exploitation dépourvues de délais.

Les délais de traitement de toutes les procédures doivent être clairement raccourcis et seront inscrits dans l'ordonnance.

Un droit d'expropriation, par analogie à la législation sur les chemins de fer.

La suppression de tâches de surveillance (nous espérons cependant que celles-ci ne vont pas revenir par la « petite porte » d'autres décrets).

Dans un bilan présenté au Comité, j'ai qualifié cela d'un succès à 95 %.

Certains vont se demander: où sont les 5 % manquants ? Voici quelques éléments de réponse :

a) « Il ne faut jamais être totalement satisfait ». Non, ce n'est pas ça.

b) un des éléments manquant consiste dans l'exigence du contrôle contraignant des preuves de sécurité de la procédure par des organes accrédités. Ceci aurait rendu possible une ouverture du marché. Par exemple, le CITT aurait également pu établir des preuves pour les installations au bénéfice d'une concession fédérale. Dans le futur, des tiers auraient également pu s'établir sur ce marché.

Le fait que cette exigence ait été rejetée au Conseil national par voix prépondérante du président est lié au fait qu'au sein même de la branche, nous n'étions pas d'accord sur les conséquences de cette proposition.

Cela nous servira de leçon : une branche unie est nécessaire pour obtenir des succès.

Je tiens à remercier ici tous les partenaires qui nous ont aidé à défendre nos intérêts: nos entreprises, les fabricants, le Concordat intercantonal des téléskis, ainsi que de nombreux membres des conseils d'administration qui sont également présents sur la scène politique.

Il a également fallu rejeter de nombreuses objections de cercles qui n'ont qu'une compréhension très limitée des mécanismes de l'économie des remontées mécaniques et de leur importance pour notre pays.

Malgré les dissensions avec l'OFT sur certains points, je constate cependant que la nouvelle équipe mise en place suite à la réorganisation de l'Office a eu une influence raisonnable. Je saisis l'occasion pour les en remercier.

Sous son ancienne forme, la section remontées mécaniques n'existe plus: l'ensemble de la procédure d'autorisation s'effectue par un service qui entreprend ensuite les activités de coordination nécessaire avec les cantons et les offices compétents de l'administration.

Je peux le dire: même si nous avons fustigés verbalement certaines personnes (qui ne prenaient pas de responsabilités), nous sommes maintenant confiants sur la capacité des nouveaux responsables à effectuer un bon travail.

Les contacts qui ont eu lieu jusqu'à présent se sont déroulés dans une atmosphère agréable.

Les personnes compétentes se présenteront demain à l'occasion d'un atelier et répondront aux questions posées par la branche. Ceci est tout-à-fait louable.

Je dois maintenant m'excuser auprès de mon équipe de ne pas mentionner un certain nombre de projets dans ma présentation: ceux-ci n'en sont pas moins importants et seront loués dans des cadres autres et par le biais d'autres moyens de communication.

Pour terminer, j'aimerais remercier toutes les personnes qui nous soutiennent dans notre travail, en particulier notre président et le Comité dans son ensemble, de nombreuses entreprises membres, de petits et grands fabricants, notre réseau de partenaires dans le domaine universitaire et des hautes écoles, les associations touristiques et de sports de neige, les cantons, le CITT et bien d'autres.

Ces personnes et organisations ne font pas que nous motiver: elles sont la condition pour pouvoir simplement faire notre travail !

Merci !